

Stéphane BAVOIS
Nathalie BOUILLY MONTES
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Véronique MASANTE
Sylvaine MOUTON
Gilbert ORUEZABAL
Frédéric QUENNEPOIX
Xavier RONDEAU

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

MISSION LOCALE DES GRAVES

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : 28, Avenue Gustave Eiffel
33600 - PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Pugnac

ZAC Bellevue
33710 Pugnac
Tél. 05 57 68 42 04
Fax. 05 57 68 97 11

Génissac

38, rue de Majesté
33420 Génissac
Tél. 05 57 24 87 21
Fax. 05 57 24 86 70

La Teste de Buch

1 bis, rue Victor Hugo
33260 La Teste de Buch
Tél. 05 56 66 77 04
Fax. 05 56 66 40 38

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

MISSION LOCALE DES GRAVES

Association régie par la loi de 1901

Siège social : 28, Avenue Gustave Eiffel - 33600 PESSAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association MISSION LOCALE DES GRAVES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Mérignac, le 30 avril 2013

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL Expertise & Conseil
représenté par Gilbert ORUEZABAL

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	8 236	8 236		57
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	105 300	74 169	31 131	11 826
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	175		175	175
Prêts				
Autres immobilisations financières	150		150	150
ACTIF IMMOBILISE	113 860	82 404	31 456	12 207
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Autres créances	406 215		406 215	279 217
Divers				
Valeurs mobilières de placement	377 920		377 920	442 009
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	189 649		189 649	195 085
Charges constatées d'avance	8 413		8 413	24 095
ACTIF CIRCULANT	982 197		982 197	930 406
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 096 057	82 404	1 013 653	952 613

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/12	Net au 31/12/11
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	43 138	43 138
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	416 595	417 527
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 947	-932
Subventions d'investissement	10 485	
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	487 165	459 783
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	48 113	48 113
Provisions pour charges	142 194	128 563
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	190 307	176 676
Fonds dédiés sur subventions	8 564	12 750
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES	8 564	12 750
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	10	10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	10	10
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 695	44 210
Dettes fiscales et sociales	263 793	257 173
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	657	2 061
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	33 463	
DETTES	327 617	303 455
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	1 013 653	952 613

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	du 01/01/11 au 31/12/11 12 mois
Ventes de marchandises		
Production vendue		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	1 625 110	1 610 906
Reprises et Transferts de charge	59 603	71 789
Cotisations		
Autres produits	1 063	2 111
Produits d'exploitation	1 685 776	1 684 806
Achats de marchandises		
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	214 129	269 555
Impôts et taxes	112 890	111 823
Salaires et Traitements	966 838	975 929
Charges sociales	360 818	362 823
Amortissements et provisions	21 866	71 845
Autres charges	975	86
Charges d'exploitation	1 677 517	1 792 061
RESULTAT D'EXPLOITATION	8 260	-107 254
Opérations faites en commun		
Produits financiers	10 008	9 084
Charges financières		
Résultat financier	10 008	9 084
RESULTAT COURANT	18 267	-98 170
Produits exceptionnels	1 180	2 755
Charges exceptionnelles	5 610	2 165
Résultat exceptionnel	-4 430	590
Impôts sur les bénéfices	1 077	987
Report des ressources non utilisées	6 750	110 386
Engagements à réaliser	2 564	12 750
EXCEDENT OU DEFICIT	16 947	-932
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature	146 291	120 286
Dons en nature		
Total des produits	146 291	120 286
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	146 291	120 286
Personnel bénévole		
Total des charges	146 291	120 286

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : MISSION LOCALE DES GRAVES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 1 013 653 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 16 947 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2012 au 31/12/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 23/04/2013 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au coût d'achat. Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée de la différence.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est

Règles et méthodes comptables

constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Un litige prud'homal est en cours qui renvoie au temps de la fusion des PAIO en 2003. Lors du transfert d'activité, le code du travail avait été appliqué.

Une salariée a saisi les prud'hommes en juin 2010 pour une revalorisation de salaire au regard du principe "à travail égal, salaire égal".

L'association a été condamnée en 1ère instance le 13/01/2012 à payer à la salariée une somme de 45 113 €. Une provision pour risques et charges a été constatée pour ce montant.

Le conseil des prud'hommes a ordonné l'exécution provisoire du jugement sur le fondement de l'article 515 du C.P.C à hauteur de 7 500 €. Le coût chargé de l'exécution provisoire s'élève à 15 058,55 € et est inscrit dans un compte "autres débiteurs".

L'association fait appel de la décision. Il n'y a eu aucune évolution du litige sur 2012.

Autres éléments significatifs

Engagements hors bilan :

Au 31/12/2012, les conventions pluri-annuelles en cours sont les suivantes :

- Convention régionale avec le site POLE EMPLOI 2010-2014 dans le cadre d'un accord cadre national portant sur le partenariat renforcé entre POLE EMPLOI et le RESEAU DES MISSIONS LOCALES.

Le montant de la subvention annuelle s'est élevé à 136 160 euros au titre de 2012.

- Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec l'Etat 2011-2013 dans le cadre du programme 102 "accès et retour à l'emploi" de la mission "travail et emploi".

Le montant de la subvention annuelle s'est élevé à 596 128 euros au titre de 2012.

- Convention avec l'Etat FSE objectif 3 2012-2013 dans le cadre du programme "consolidation emploi".

Le montant de la subvention allouée au titre de 2012 s'élève à 24 542 €. Elle n'a été consommée qu'à hauteur de 6 665 €.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 236			8 236
Immobilisations incorporelles	8 236			8 236
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 170			15 170
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 309	27 483	1 662	90 129
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	79 479	27 483	1 662	105 300
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	175			175
- Prêts et autres immobilisations financières	150			150
Immobilisations financières	325			325
ACTIF IMMOBILISÉ	88 039	27 483	1 662	113 860

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 179	57		8 236
Immobilisations incorporelles	8 179	57		8 236
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 170			15 170
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	52 483	8 178	1 662	58 998
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	67 653	8 178	1 662	74 169
ACTIF IMMOBILISE	75 832	8 235	1 662	82 404

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 414 778 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	150		150
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	406 215	406 215	
Charges constatées d'avance	8 413	8 413	
Total	414 778	414 628	150
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits A Recevoir	30 766
Total	30 766

Les produits à recevoir se détaillent comme suit :

- Remboursement IJSS /maladie 2012	342,76 €
- Remboursement prévoyance /maladie 2012	2 423,42 €
- Remboursement UNIFORMATION	20 679,62 €
- Edenred rembt tickets services 2012	7 320,00 €

TOTAL A RECEVOIR 30 765,80 €

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré	43 138			43 138
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	43 138			43 138
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	417 527		932	416 595
Résultat de l'exercice	-932	16 947	-932	16 947
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement		10 800	315	10 485
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	459 733	27 747	315	487 165

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	48 113				48 113
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	128 563	13 631			142 194
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	12 750	2 564	6 750		8 564
Total	189 426	16 195	6 750		198 870
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		16 195	6 750		
Financières					
Exceptionnelles					

PROVISION DES INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE :

Le Code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Les sommes correspondantes ont été provisionnées dans les comptes au passif du bilan. Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié : 67 ans
Taux d'actualisation : 2,25 %
Variation des salaires : 1,5 %
Taux de charges sociales : 50 %
Rotation du personnel : lente
Méthode de calcul suivant la convention collective des missions locales
Table de mortalité issue des statistiques INSEE

L'indemnité totale à payer au 31.12.2012 s'élève à 142 194€ euros et la dotation nette au titre de l'exercice 2012 est de 13 631 euros.

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

dont Fonds dédiés : 8 564€

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 327 617 Euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	10	10		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 695	29 695		
Dettes fiscales et sociales	263 793	263 793		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	657	657		
Produits constatés d'avance	33 463	33 463		
Total	327 617	327 617		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice				

Charges à payer

	Montant
Fnp Biens Et Services	8 489
Interets Cours A Payer	10
Dettes Pro./Conges A Payer	114 000
Personnel Charges Payer	5 454
Charg.Soc./Conges A Payer	56 370
Charges Sociales Payer	2 734
Charges A Payer	27 753
Total	214 809

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Chges Constatees D Avance	2 413		
Ch.Const.Avan.S/ActSpéc	6 000		
Total	8 413		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	33 463		
Total	33 463		

Les produits constatés d'avance portent sur :

- la subvention accordée par la DIRRECTE dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel Partenaires sociaux.

La subvention de 100 250 € est alloué pour une opération d'une durée de 18 mois allant du 01/01/2012 au 30/06/2013.

Au 31/12/2012, les dépenses réalisées au titre de cette opération s'élèvent à 38 346 € soit un produit constaté d'avance de 25 404€

- la subvention accordée par la DIRECCTE affectée à l'opération "Consolidation emploi". Elle porte sur une période de 24 mois, du 01/01/12 au 31/12/2013.

Le montant alloué au titre de 2012 s'élève à 24 542€ La subvention n'a été utilisée qu'à hauteur de 6 665€ soit un produit constaté d'avance de 8 060€

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Suivi des fonds dédiés

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B+C
FIPJ Aquitaine 2011	12 750	12 750	6 750		6 000
FAJ Collectif 2012				2 564	2 564
Total	12 750	12 750	6 750	2 564	8 564

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 36 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		4	4	4
Employés	3	29	32	32
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	3	33	36	36

Droit Individuel à la Formation

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (D.I.F) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle.

Le nombre d'heures de formation correspondant au cumul des droits acquis par les salariés à la date de clôture s'élève à 4 216 heures dont 4 216 heures n'ont pas fait l'objet d'une demande des salariés.

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantage en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués.

Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	146 291	120 286
Dons en nature		
Total	146 291	120 286
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	100 275	78 202
Prestations	46 016	42 084
Personnel bénévole		
Total	146 291	120 286

Mise à disposition gratuite de locaux : loyers, charges locatives, entretien.... : 100 275 €

Mise à disposition gratuite d'un agent POLE EMPLOI à temps plein : 46 046 €

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes